



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 24 JANVIER 2018

Délibération N° 18 / 005

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES
Foncier cadre**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions et leurs avenants passés avec les collectivités tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B18/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Foncier cadre
 Bureau du 24/01/2018

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
LAY-SAINT-REMY Maison André (F08FC40L004) Avenant n°1	Commune de Lay-Saint-Rémy et communauté de communes Terres Toulouses <i>Convention du 15/11/2011</i>	Projet à affiner Modification de l'enveloppe	Logements 250 000 €	Etude de faisabilité financière et technique du projet de logements 260 000 €
DIEULOUARD Extension du secteur du château (F08FC40S003) Avenant n°2	Commune de Dieulouard et communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson <i>Convention du 11/07/2013</i>	Modification du périmètre Modification de l'enveloppe Mise à jour des conditions de cession Modification de l'échéancier	11a 45 ca 200 000 € Cf. convention du 11/07/2013 5 annuités	Environ 25 ares 230 000 € Cf. avenant n°2 5 annuités maximum
DIEULOUARD Extension du musée (F08FC40S004) Avenant n°1	Commune de Dieulouard et communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson <i>Convention du 15/10/2013</i>	Modification du périmètre Mise à jour des conditions de cession Modification de l'échéancier	6 a 33 ca Cf. convention du 15/10/2013 5 annuités	14 a 49 ca Cf. avenant n°2 5 annuités maximum